

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises	P1
Accompagner les talents et les ambitions collectives	E400

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1511-1 et suivants, L1611-4, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Education,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** le Code des relations entre le public et l'administration,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant l'appel à projets international « Connect Talent »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 17 novembre 2017 approuvant les termes de la convention type relative à la chaire « Connect Talent »,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le règlement d'intervention Impulsion,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 25 septembre 2020 approuvant l'appel à projets « démonstrateur de recherche académique »,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 23 septembre 2021 approuvant le soutien au projet « REGEN », octroyant une subvention d'un montant total de 450 000 € à l'ICO pour la mise en place de ce projet retenu dans le cadre de l'appel à candidatures Connect Talent 2021.
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 19 novembre 2021 octroyant au CNRS une subvention d'un montant de 1 300 000 € pour le projet de Démonstrateur « MOTT - IA » et approuvant la convention initiale,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 19 novembre 2021 octroyant à l'ICAM subvention d'un montant de 700 000 € pour le projet de Démonstrateur « RECYCLE DEMO » et approuvant la convention initiale,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 février 2022 approuvant le règlement de l'appel à projets 'Encourager la Trajectoire Nationale de la recherche en Pays de la Loire',
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 23 septembre 2022, octroyant une subvention d'un montant total de 5 000 € à Nantes Université (laboratoire IETR) dans le cadre de l'appel à projet PULSAR 2022 - Académie des jeunes chercheurs en Pays de la Loire.
- VU** la délibération du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant la révision du

règlement d'intervention Impulsion

- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 7 juillet 2023 octroyant une subvention d'un montant total de 15 000€ à ONIRIS (laboratoire BioEpAR) dans le cadre de l'appel à projet PULSAR 2023 - Académie des jeunes chercheurs en Pays de la Loire.
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2023 approuvant le soutien au projet « QUADRATURE » (laboratoire MIP), octroyant une subvention d'un montant total de 135 700€ à Nantes Université pour la mise en place de ce projet retenu dans le cadre de l'appel à candidatures Etoiles Montantes en Pays de la Loire 2023.
- VU** la délibération de la Commission permanente du 9 février 2024 approuvant le règlement d'intervention ENVOLEO pour l'année académique 2024/2025
- VU** la délibération de la Commission permanente du 9 février 2024 approuvant les convention-type du dispositif Etoiles montantes
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 31 mai 2024 octroyant une subvention d'un montant total de 5000 € à l'Université d'Angers (laboratoire Centre Jean Bodin) dans le cadre de l'appel à projet PULSAR 2024 - Académie des jeunes chercheurs en Pays de la Loire
- VU** la délibération du Conseil régional du 20 mars 2025 approuvant le règlement d'intervention relatif à la prime Booster,
- VU** la délibération du Conseil régional du 20 mars 2025 approuvant l'attribution d'une subvention forfaitaire de 2 257 € à l'association étudiante EPIC
- VU** la délibération de la Commission permanente du 28 avril 2025 approuvant le règlement d'intervention ENVOLEO pour l'année académique 2025/2026
- VU** la délibération de la Commission permanente du 26 septembre 2025 approuvant le règlement d'intervention ENVOLEO modifié et sa convention-type,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Economie, Agriculture, Industries agroalimentaires, Pêche, Emploi, Formation continue, Enseignement supérieur et Recherche, International, Numérique

Après en avoir délibéré, décide,

Dispositif IMPULSION

D'AUTORISER

le maintien de l'aide de 2 257 € à l'association EPIC pour le concours RAMI 2026 en intégrant les frais d'inscription

Dispositif ENVOLEO

D'APPROUVER

les nouveaux partenariats Envoléo de la Région avec EPF à Saint Nazaire, le lycée privé agricole Rochefeuille à Mayenne, le campus Saint Aubin La Salle à Verrières en Anjou et l'Institut de formation en Soins Infirmiers du CHU de Nantes.

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention pluriannuelle avec ces nouveaux partenaires, conformément à la convention de partenariat votée à la commission permanente du 26 septembre 2025

D'APPROUVER

la répartition des contingents comme suit :

- EPF : 16 forfaits
- Le lycée Rochefeuille : 7 forfaits
- Le campus Saint Aubin la Salle : 6 forfaits
- L'Institut de formation en Soins Infirmiers du CHU : 30 forfaits

D'AUTORISER

la dérogation au règlement Envoléo approuvé lors des Commissions permanentes du 9 février 2024 et du 28 avril 2025 afin de permettre le maintien de l'aide déjà versée aux trois étudiantes dont la situation est présentée en annexe 1 et de valider définitivement l'attribution de leur aide.

Entrepreneuriat Etudiant

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 185 000 € dans le cadre de la mise en œuvre du règlement d'intervention des primes booster des prochaines promotions d'étudiants entrepreneurs,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 40 000 € pour la prise en charge des dépenses liées à la maîtrise d'ouvrage relative à la création de la boussole régionale de l'entrepreneuriat étudiant.

PULSAR - Académie des jeunes chercheurs en Pays de la Loire

D'ANNULER

partiellement la délibération de la Commission permanente du 23 septembre 2022 en ce qu'elle attribue une subvention de 5 000 € à Nantes Université (annexe 2) (laboratoire IETR) dans le cadre de l'appel à projet PULSAR 2022 - Académie des jeunes chercheurs en Pays de la Loire (aide n°2022_09764),

DE DEMANDER

le remboursement de l'avance versée en vertu de l'aide n°2022_09764,

D'APPROUVER

l'extension de l'éligibilité des dépenses portant ainsi sa durée totale à 30 mois au bénéfice de ONIRIS (laboratoire BioEpAR) dans le cadre de l'appel à projet PULSAR 2023 - Académie des jeunes chercheurs en Pays de la Loire (aide n°2023_06586) (annexe 3),

D'APPROUVER

l'extension de la durée de validité de l'aide jusqu'au 6 décembre 2026 au bénéfice de ONIRIS (laboratoire BioEpAR) dans le cadre de l'appel à projet PULSAR 2023 - Académie des jeunes chercheurs en Pays de la Loire (aide n°2023_06586) (annexe 3),

D'APPROUVER

l'extension de la période de validité de l'aide jusqu'au 6 décembre 2026 au bénéfice de l'Université d'Angers (laboratoire Centre Jean Bodin) dans le cadre de l'appel à projet PULSAR 2024 - Académie des jeunes chercheurs en Pays de la Loire (aide n°2024_05889) (annexe 3).

Etoiles montantes en Pays de Loire

D'AUTORISER

la réduction de l'assiette subventionnable, le budget étant arrêté à 159 700 € HT, au bénéfice du projet QUADRATURE, porté par Nantes Université (laboratoire MIP) dans le cadre de l'appel à projet Etoiles Montantes en Pays de la Loire 2023 (convention n°2023_09910),

D'AUTORISER

la Présidente signer l'avenant qui sera établi selon l'avenant-type approuvé en Commission permanente du 9 février 2024.

CONNECT TALENT

D'ATTRIBUER

à l'Ecole Centrale de Nantes, une subvention d'investissement de 360 000 € sur un montant subventionnable de 756 000 € HT, pour le soutien au projet Connect Talent NOLIDYN,

D'AFFECTER l'autorisation de programme correspondante,

D'AUTORISER

la prise en compte des dépenses à compter du 1er janvier 2026,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention établie suivant la convention-type approuvée en Commission permanente du 17 novembre 2017,

D'APPROUVER

l'extension de l'éligibilité des dépenses de six mois supplémentaires, soit jusqu'au 30 juin 2026, au bénéfice du projet REGEN porté par l'Institut de Cancérologie de l'Ouest (ICO) dans le cadre de l'appel à projet Connect Talent 2021 (convention n°2021_12184),

D'APPROUVER

l'extension de la validité de la convention, soit jusqu'au 30 juin 2027 au bénéfice du projet REGEN porté par l'Institut de Cancérologie de l'Ouest (ICO) dans le cadre de l'appel à projet Connect Talent 2021 (convention n°2021_12184),

D'AUTORISER

la Présidente à signer l'avenant n°1 correspondant à la convention 2021_12184 (annexe 4),

Trajectoire nationale

D'ATTRIBUER

au CHU de Nantes, une subvention d'investissement de 100 000 € sur un montant subventionnable de 215 000 €, HT, pour le soutien au projet de recherche eCAN,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante,

D'ATTRIBUER

à Nantes Université, une subvention d'investissement de 236 000 € sur un montant subventionnable de 425 000 € HT, pour le soutien à la chaire Ouverture,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention afférente (annexe 5),

Trajectoire Europe de la recherche ligérienne

D'ATTRIBUER

à INRAE une subvention d'investissement de 100 000 € sur une dépense subventionnable de 140 000 € HT afin de soutenir le LIA BOOST,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante,

D'APPROUVER

les termes de la convention (annexe 6),

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER

à INRAE une subvention d'investissement de 100 000 € sur une dépense subventionnable de 142 000 € HT afin de soutenir le LIA IWUE,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante,

D'APPROUVER

les termes de la convention reportée (annexe 7),

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

Démonstrateur de recherche académique

D'APPROUVER

l'avenant à la convention n°2021-15464 relatif au projet MOTT IA (annexe 8),

D'AUTORISER

la Présidente à le signer,

D'APPROUVER

l'avenant à la convention n° 2021_15465 relatif au projet RECYPLAST DEMO (annexe 9),

D'AUTORISER
la Présidente à le signer,

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstention : Groupe Printemps Pays de la Loire.

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : Antoine CHÉREAU, Roch BRANCOUR, Laurent DEJOIE, Constance NEBBULA, Béatrice LATOUCHE, Barbara NOURRY.